

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 5 avril 2011, la résolution numéro CA11 14 0119, concernant la programmation d'un événement public et a édicté l'ordonnance suivante :

**ORDONNANCE NO 14-11-05**  
**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)**

**PROMOTION COMMERCIALE DU COMITÉ FOIRE LEGENDRE/SAINT-MICHEL**

D'autoriser, en vertu de l'article 3, paragraphe 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), la fermeture de la rue Legendre, entre la rue D'Iberville et le boulevard Saint-Michel dans le cadre de la promotion commerciale du comité foire Legendre / Saint-Michel, aux dates et heures suivantes :

- 15 juin 2011 : 8 h 30 à 18 h	- 24 août 2011 : 8 h 30 à 18 h
- 16-17 juin 2011 : 8 h 30 à 21 h	- 25-26 août 2011 : 8 h 30 à 21 h
- 18-19 juin 2011 : 8 h 30 à 17 h	- 27-28 août 2011 : 8 h 30 à 17 h

Montréal, le 13 avril 2011

La secrétaire d'arrondissement,  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

**ENTRÉE EN VIGUEUR :**

*Cette ordonnance est entrée en vigueur le 13 avril 2011, date de sa publication*

**TERRITOIRE D'APPLICATION :**

*Cette ordonnance est applicable sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.*